

SOCIETE DE LOGEMENTS DU PLATEAU

Société Civile à forme de Société Coopérative à Responsabilité
Limitée
Agréée SWL sous le n° 6010
RPM Liège
N° entreprise : BE 0404.395.770

Siège social :
Rue de l'Yser, 200/002 à 4430 ANS
Téléphone : 04 263 37 35 Fax : 04246.57.82
E-mail : info@logementsduplateau.be
candidatures@logementsduplateau.be

Contact : **Mme LAGATTA Pascale**

Votre candidature unique pour la location d'un logement Public

Madame, Monsieur,

Afin de vous aider à constituer votre dossier de candidat locataire, nous vous prions de lire attentivement ce qui suit. En effet, certains documents sont obligatoires sous peine de non-admission de votre dossier ou de non-attribution des points de priorités auxquels vous auriez droit.

Aussi, nous vous invitons à nous transmettre

la candidature unique ci-annexée dûment complétée et signée par le ou les demandeurs ;

- 1) Le formulaire « Annexe 1 », complété et signé. Ce document nous autorisera à réclamer au SPF Finances, tous renseignements concernant vos revenus lorsque vous serez locataires ;
- 2) Le formulaire « Annexe 2 », relatif au contrôle des conditions de propriété. Les cases 1 et 2 sont à compléter, dater et signer ;
- 3) **Une composition de ménage**
- 4) **Un certificat de résidence**
- 5) **Une copie de la carte d'identité pour tous les membres du ménage**
- 6) **L'attestation enfant(s) à charge de votre caisse des allocations familiales**
- 7) **En cas de séparation ou de divorce, le jugement réglant la situation des enfants**
- 8) **La preuve de vos revenus actuels :**
 - **chômage** → l'attestation avec le montant journalier que vous percevez,
 - **cpas** → l'attestation avec le montant du revenu d'intégration que vous percevez,
 - **employé ou ouvrier** → 3 derniers mois de fiches de revenus,
 - **mutuelle** → l'attestation de la mutuelle avec le montant journalier que vous percevez,
 - **revenus d'handicap** → l'attestation de revenus qui reprend l'allocation de remplacement de revenus (ARR) et l'allocation d'intégration (AI),
 - **pensionné** → la dernière fiche de pension + celle du mois de mai (avec le pécule de vacances),
 - **prépensionné** → l'attestation du syndicat + fiche de revenu de l'employeur
- 9) **indépendant** → fiche de revenu établi par le comptable ou le montant des cotisations payées trimestriellement
- 10) **L'avertissement extrait de rôle du SPF Finances**
 - **revenus 2022 exercice d'imposition 2023**

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E

De plus, afin de justifier les points de priorités éventuels auxquels vous auriez droit, nous vous prions de joindre les documents ou attestations ci-annexés sous peine de ne pas vous voir comptabiliser vos points de priorité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher(s) candidats locataires, l'assurance de notre considération distinguée.

D. LARUE
Directeur-gérant

Ouverture des bureaux : mardi de 13h30 à 15h30 et jeudi de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location de logements publics gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :

C pour la personne célibataire;
M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
D pour la personne divorcée;
S pour la personne séparée.
V pour la personne veuve

(2) indiquer :

B pour les ressortissants belges;
U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges;
A pour les autres ressortissants.

(3) indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié;
I s'il s'agit d'un indépendant;
C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
P s'il s'agit d'une personne pensionnée;
MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.

(6) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.

(7) Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement

(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°, alinéa 3.

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°, 31°).

(10)

Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.

Tableau 1 : situations vécues par le ménage en termes de logement

Les priorités	Points	Documents à fournir
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les 6 derniers mois de location ou de son occupation	5	1. Contrat de bail 2. Attestation de l'organisme gestionnaire
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5	3. Attestation communale
Le ménage qui est reconnu par le CPAS comme : <ul style="list-style-type: none">• Victime d'un événement calamiteux ;• Sans-abris	5	4. Attestation du CPAS 5. Attestation du Fonds des Calamités
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4	6. Arrêté d'inhabitabilité 7. Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement 8. Arrêté d'expropriation
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §2 et §3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991.	4	9. Contrat de bail 10. Lettre de renon pour occupation personnelle ou travaux importants
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4	11. Attestation communale
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3	12. Attestation communale

Tableau 2 : situations personnelles du ménage

Les priorités	Points	Documents à fournir
La personne sans-abris qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature , suite à des violences intrafamiliales attestées dans les documents probants (PV, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5	13. Attestation du CPAS 14. Attestation d'un centre d'hébergement reconnu
Ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	4	15. <u>Salariés</u> : copie du contrat de travail ou document attestant d'une relation de travail 16. <u>Indépendant</u> : attestation de paiement des cotisations sociales
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3	17. Attestation de mise en autonomie du directeur de l'aide à la Jeunesse
La personne reconnue handicapée : <ul style="list-style-type: none"> • soit la personne atteinte à 66% au moins d'une insuffisance ou d'une diminution de capacité physique ou mentale ; • soit la personne dont la capacité de gain est réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail, en application de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux handicapés ; • soit la personne dont le manque d'autonomie est fixée à 9 points, en application de la même loi. Pour l'enfant, il doit obtenir 4 points dans le pilier 1.	3	18. Attestation du SPF Sécurité sociale
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3	19. Attestation du Fonds des Maladies professionnelles 20. Attestation des fonds des Accidents de Travail
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois.	3	21. Preuve de la perte d'emploi pour les salariés : C4 22. Attestation de cessation d'activité pour les indépendants
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3	23. AER 24. Fiche de pension
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2	25. Brevet de pension
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2	26. Attestation du SPF Sécurité sociale
L'ancien ouvrier mineur.	2	27. Attestation de l'INAMI

SOCIETE 6010 -Formulaire unique de candidature

N° d'inscription :	N° SWL :	FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES
--------------------	----------	---

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

<u>Candidat :</u>	
Nom et prénom	
Adresse	
Sexe	
Lieu et date de naissance	
Numéro National	
<u>État civil :</u>	
<input type="radio"/> Célibataire	<input type="radio"/> Divorcée
<input type="radio"/> Marié(e)	<input type="radio"/> Séparée
<input type="radio"/> Cohabitant(e)	<input type="radio"/> Veuve
<u>Profession :</u> <input type="radio"/> CPAS.....	
<input type="radio"/> Chômage.....	<input type="radio"/> Employé/ouvrier.....
<input type="radio"/> Mutuelle.....	<input type="radio"/> Intérimaire.....
<input type="radio"/> Allocation d'handicapé	<input type="radio"/> Indépendant.....
<input type="radio"/> Sans revenus.....	<input type="radio"/> Pensionné/prépendant.....
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Téléphone ou Gsm	
E-mail	
<u>Conjoint ou cohabitant :</u>	
Nom et prénom	
Adresse	
Sexe	
Lieu et date de naissance	
Numéro National	
<u>État civil :</u>	
<input type="radio"/> Célibataire	<input type="radio"/> Divorcée
<input type="radio"/> Marié(e)	<input type="radio"/> Séparée
<input type="radio"/> Cohabitant(e)	<input type="radio"/> Veuve
<u>Profession :</u> <input type="radio"/> CPAS.....	
<input type="radio"/> Chômage.....	<input type="radio"/> Employé/ouvrier.....
<input type="radio"/> Mutuelle.....	<input type="radio"/> Intérimaire.....
<input type="radio"/> Allocation d'handicapé	<input type="radio"/> Indépendant.....
<input type="radio"/> Sans revenus.....	<input type="radio"/> Pensionné/prépendant.....
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Téléphone ou Gsm	
E-mail	
<u>Pour les femmes enceintes :</u> la date prévue pour l'accouchement (uniquement si vous avez l'attestation du gynécologue).....	

Membres faisant partie du ménage

Enfants à charge :

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Enfants en hébergements :

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Autres (parents, grands-parents, frère, sœur, neveu, nièce...)
Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

Nom et prénom
Sexe
Lieu et date de naissance
Numéro National
Étudiant oui non
Revenus oui non
Reconnaissance d'handicap par le SPF Sécurité sociale Personne Handicapée oui non

La Société de logements du Plateau couvre les entités d'Ans et d'Awans.

Il vous est possible de choisir entre 5 entités ou 5 communes

<u>Entités</u>	<u>Communes</u>
Entité d'ANS	ANS – ALLEUR – LONCIN – XHENDREMAEL
Entité d'Awans	AWANS – FOOZ – HOGNOUL – OTHEE – VILLERS-L'EVEQUE
Entité de Liège	LIEGE (4000 et 4020) – ANGLEUR – BRESSOUX – CHENEE – GRIVEGNEE – GLAIN – JUPILLE – ROCOURT - WANDRE
Entité de Flémalle	AWIRS – FLEMALLE – CAHOTTES – CHOKIER – FLEMALLE GRANDE – FLEMALLE-HAUTE – GLEIXHE – IVOZ RAMET – MONS-LEZ-LIEGE
Entité de Fléron	FLERON – MAGNEE – RETINNE – ROMSEE
Entité de Soumagne	AYENEUX – CEREXHE HEUSEUX – EVEGNEE – MELEN – MICHEROUX – SOUMAGNE – TIGNEE
Entité de Blegny	BARCHON – BLEGNY – HOUSSE – MORTIER – SAINT-REMY – SAIVE – TREMBLEUR -
Entité de Chaudfontaine	BEAUFAYS – CHAUDFONTAINE – EMBOURG – VAUX-SOUS-CHEVREMONT
Entité de Beyne-Heusay	BEYNE-HEUSAY – BELLAIRE – QUEUE DU BOIS -
Entité de Trooz	FORET – FRAIPONT – NESSONVAUX – TROOZ
Entité d'Olné	OLNE
Entité de Grâce-Hollogne	BIERSET – GRACE-BERLEUR – GRACE-HOLLOGNE – HOLLOGNE AUX PIERRES – HORION HOZEMONT – VELROUX
Entité de Herstal	HERSTAL – LIERS – MILMORT – VOTTEM
Entité de Seraing	JEMEPPE SUR MEUSE – OUGREE – BONCELLES – SERAING
Entité de Neupré	EHEIN (4120 et 4480) – NEUPRE – NEUVILLE EN CONDROZ – PLAINEVAUX – ROTHEURX RIMIERE
Entité de Saint-Nicolas	MONTEGNEE – SAINT-NICOLAS – TILLEUR
Entité d'Oupeye	HACCOURT – HERMALLE SOUS ARGENTEAU – HERMEE – HEURE LE ROMAIN – HOUTAIN SAINT SIMEON – OUPEYE – VIVEGNIS
Entité de Juprelle	FEXHE SLINS – JUPRELLE – LANTIN – PAIFVE – SLINS – VILLERS SAINT SIMEON – VOROUX LEZ LIERS – WIHOGNE
Entité de Visé	ARGENTEAU – CHERATTE – LANAYE – LIXHE – RICHELLE – VISE
Entité de Bassenge	BASSENGE – BOIRS – EBEN EMAEL – GLONS – ROCLERGE SUR GEER – WONCK
Entité de Dalhem	BERNEAU – BOMBAYE – DALHEM – FENEUR – MORTROUX – NEUFCHATEAU - SAINT ANDRE - WARSAGE

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (LE PRESENT FORMULAIRE SERA EGALEMENT TRANSMIS AUX AUTRES SOCIETES CONCERNEES PAR LA DEMANDE) –

- **Soit choix général :**

5 communes
ou
5 entités → **au maximum à classer par ordre de préférence :**

Je souhaite		
<u>5 entités (sociétés de logements)</u>	<u>OU</u>	<u>5 communes</u>
1).....		1).....
2).....		2).....
3).....		3).....
4).....		4).....
5).....		5).....

A.3. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT

Maison uniquement	
Appartement uniquement	

Je suis conscient(e) qu'un tel choix peut allonger le délai d'attente pour l'obtention d'un logement public oui non

Maison ou appartement	
De préférence avec jardin	
De préférence avec garage	

Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....
			.../.../....		
			.../.../....		

B.2. PRIORITES (5)

Tableau général des priorités régionales	Points
<u>Situations vécues par le ménage en termes de logement</u>	
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : <ul style="list-style-type: none"> • victime d'un événement calamiteux ; • sans-abri 	5
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991.	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
<u>Situations personnelles du ménage</u>	
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5
Ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
L'ancien ouvrier mineur.	2

Informations sur les recours possibles :

1. Si vous estimez que la décision de la société de logement n'est pas justifiée, vous devez adresser **une réclamation à votre société de logement** par lettre recommandée et cela dans les 30 jours de la réception de la décision qui vous est défavorable.
2. La société de logement a alors 30 jours pour examiner votre réclamation et à défaut de réaction de notre part dans ce délai, vous devez considérer que la société de logement n'accepte pas votre réclamation.
3. Si la société de logement n'a pas accepté votre réclamation ou n'a pas répondu dans les 30 jours de votre recours auprès d'elle, **alors seulement**, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, auprès de :
Chambre de recours
Société wallonne du logement
21, rue de l'Ecluse
6000 CHARLEROI
En y joignant une copie de votre réclamation adressée à votre société de logement.

Si vous n'avez pas introduit cette première réclamation auprès de votre société de logement, la Chambre de recours ne pourra pas examiner votre dossier.

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement, organisation
sociale du logement) :
Société de Logements du Plateau SCRL
Rue de l'Yser, 200/002
4430 ANS

Correspondant : Mme P. LAGATTA

PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR, En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.



Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. N'oubliez pas de le signer.

- Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR :(nom + prénom)
né le : lieu de naissance :
N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :
.....(nom + prénom)
né le : lieu de naissance :
N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....
.....
.....
.....
.....

ADRESSE : (rue – numéro - bte.).....
(code postal) (commune).....

Organisme : N° de dossier :

Identité du demandeur :

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2):
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

(1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DEMANDE DE REVENUS



**Il est important que ce formulaire soit correctement complété.
N'oubliez pas de le signer.**

**SOCIETE DE LOGEMENTS DU PLATEAU S.C.R.L, LOCATION DES
LOGEMENTS SOCIAUX** édifiés par les sociétés de construction agréent par la
Société Wallonne du Logement.

Le soussigné (nom et prénom).....
né le

et son épouse (nom de jeune fille).....
née le.....

domiciliés rue.....
à

autorisent la Société de Logements du Plateau à demander à l'Administration du
SPF Finances de fournir tous les renseignements relatifs à leurs revenus et leur
situation fiscale.

Fait à, **le**

**Signature
Candidat**

**Signature
conjoint ou cohabitant**

SOCIETE DE LOGEMENTS DU PLATEAU

RUE DE L'YSER 200/002

4430 ANS

Tél 04/263.37.35 Fax 04/246.57.82

E-mail : candidatures@logementsduplateau.be

**ATTESTATION ENFANT A CHARGE DE LA CAISSE DES
ALLOCATIONS FAMILIALES.**

Concerne :

Nom et prénom.....

Rue.....

A.....

Certificat constatant qu'au cours du dernier trimestre 201...

..... enfant(s) a ou ont donné lieu à l'octroi d'allocations familiales, à savoir :

Nombres	Désignation du ou des enfant(s)	Date(s) de naissance
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Fait à , le

Sceau de la Caisse des Allocations Familiales

Signatures,

CACHET DU SPECIALISTE

Le

Je soussigné Docteur.....

spécialiste encertifie que

Nom et prénom.....

Sexe : Féminin / Masculin

Date de naissance.....

Adresse

Code postal Commune

Téléphone ou Gsm

ne peut raisonnablement occuper un logement qui ne correspond pas aux critères ci-dessus :

- PMR suite à un handicap avec accès pour la chaise ou le lit
- Rez-de-chaussée uniquement
- 1^{er} étage maximum
- Uniquement un appartement dans un immeuble muni d'un ascenseur
- Sans marches pour accéder à l'entrée

Veillez nous préciser si la personne est en mesure de gravir une ou quelques marches pour accéder à l'immeuble car nous n'avons pas de logement sans aucune marche

- Oui, elle/il sait gravir quelques marches
- Non, elle/il ne sait pas gravir quelques marches

pendant une durée :

- permanente
- temporaire demois

Commentaires supplémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Candidature à un logement social
Allocation d'attente logement (AAL)
Formulaire de demande

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → Voir la notice explicative ci-joint

Veillez s'il vous plaît :

- Remplir ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le signer ;
- Transmettre le formulaire à votre Société de Logement social de référence.

1. Candidature à un logement social

Numéro de candidature unique

2. Informations relatives au bénéficiaire¹

(1) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National - -

E-mail

@

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire² non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

(2) Sur décision judiciaire, hébergement des enfants pendant une durée égale par leurs deux parents

3. Qualité du demandeur

Je suis le bénéficiaire¹

Je suis le mandataire³ du bénéficiaire
→ Dans ce cas je complète la rubrique 4

(1) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

(3) Voir ci-dessous

4. Informations relatives au mandataire⁴ du bénéficiaire – si concerné

(4) Le mandataire représente le bénéficiaire, par exemple dans le cas d'une **administration de biens**

E-mail

@

5. Canal de communication préféré

E-mail (message électronique)

Adresse de résidence⁵ (courrier papier)

Adresse de contact (courrier papier)

E-mail mandataire (Ex : administration de biens)

(5) Si vous souhaitez être contacté(e) à une autre adresse que celle de résidence, veuillez le signaler à votre Société de Logement social de référence

6. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

Je fais l'objet d'une médiation de dette → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation

N° IBAN⁶

Titulaire du compte :
Nom

Prénom

⁽⁶⁾ Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA⁷

⁽⁷⁾ Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

7. Engagement

En signant le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement social a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois** et **au plus tôt le 1^{er} janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
 - ☞ À partir de ce moment ;
 - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
 - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
 - ➡ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
 - ➡ À NE PAS donner en **sous-location**, en tout ou en partie, le logement que je loue ;
 - ➡ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
 - ➡ À accepter que l'Administration⁸ recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement social ;
 - ➡ À avertir l'Administration⁸ de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
 - ➡ À communiquer par écrit à l'Administration⁸ :
 - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
 - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
 - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

⁽⁸⁾ L'administration du Service public de Wallonie en charge du Logement

Signature

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



Sur mon dossier



Infos Conseils Logement

081/33.23.10 tous les jours de la se
0475/50.80.00 9h→12h 14h→



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

→ Formulaire à remettre à votre Société de Logement social de référence

A remplir par la Société de Logement social de référence

Date d'introduction de ma demande / / (jour/mois/année)